



## LES PROTECTIONS JURIDIQUES VIE PRIVÉE?

Arces vous propose 4 Protections Juridiques Vie Privée.  
De la PJ Vie Privée Article 1 à la PJ Safety All In Life+,  
choisissez la formule qui répond à vos besoins !



	VIE PRIVÉE ARTICLE 1	SAFETY DAILY LIFE	SAFETY ALL IN LIFE	SAFETY ALL IN LIFE+
Clause Article 1 meilleure du marché	✓	-	-	-
Recours civil	✓ y compris recours en RC médical	✓	✓	✓
Défense civile	✓	✓	✓	✓
Défense pénale	✓	✓	✓	✓
Contrat	✓ uniquement recours contre RC vie privée	✓	✓	✓
Insolvabilité des tiers	✓	✓	✓	✓
Cautions pénale	✓	✓	✓	✓
Avance de fonds	-	✓	✓	✓
Etat des lieux avant travaux	-	✓	✓	✓
Droit administratif	-	✓	✓	✓
Droit des personnes, famille	-	✓	✓	✓
Succession / donation / testament	-	✓	✓	✓
Droit fiscal	-	✓	✓	✓
Droit du travail et social	-	-	✓	✓
Immeubles et litiges locatifs pour bailleurs	-	-	✓	✓
Droit réel	-	-	✓	✓
Divorce +	-	-	-	✓
Construction +	-	-	-	✓

Garanties incluses si souscription du Comfort Pack.

### SIÈGE SOCIAL

Rue Royale 151  
B-1210 Bruxelles

### SIÈGE NAMUR

Route de Louvain-la-Neuve 10 bt 1  
B-5001 Namur  
Tél. +32 81 35 42 00  
Fax +32 81 35 42 01

### SIÈGE ANVERS

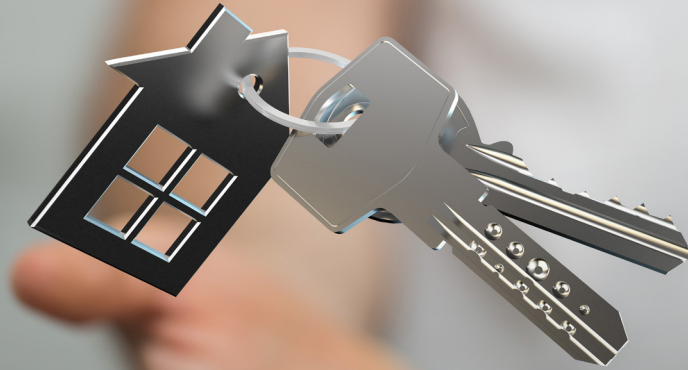
Desguinlei 92  
B-2018 Anvers  
Tél. +32 3 259 19 70  
Fax +32 3 259 19 71

info@arces.be  
www.arces.be

ARCES, des solutions d'assurance développées par P&V Assurances sc,  
entreprise d'assurance agréée sous le code 0058.

RPM Bruxelles / TVA BE 0402.236.531

Version : 01.04.2025



P&V Assurances sc - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles - 04.2025 - 4.007F



Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance Protection juridique, développée par P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. L'assurance Protection juridique fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Nous vous invitons donc à lire attentivement les conditions générales applicables à ce produit avant de le souscrire. Elles sont à votre disposition via le site internet [www.arces.be](http://www.arces.be) ou sur simple demande auprès de votre intermédiaire en assurance. Le contrat d'assurance est conclu pour un an et peut être reconduit tacitement. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter votre intermédiaire en assurance, interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Il fera tout son possible pour vous aider au mieux. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par courrier (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par e-mail ([plainte@pv.be](mailto:plainte@pv.be)) ou par téléphone (02/210.90.60). Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances par courrier (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles), par e-mail ([info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as)) ou par téléphone (02/547.58.71).



[www.arces.be](http://www.arces.be)

## ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE ARTICLE 1 UN LABEL D'ARCES!

### "L'ARTICLE 1 La garantie la meilleure\* du marché

L'Article 1 est une protection juridique unique sur le marché de l'assurance. Arces s'engage à s'aligner sur les **meilleures** conditions générales que vous pouvez trouver sur le marché.

"

Plusieurs produits d'assurance disposent du label Article 1



\*PJ Auto Article 1 élue meilleur produit Protection Juridique depuis 2013.  
<https://www.arces.be/a-propos-arces/trophees-decavi>

## POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE?

Dans notre vie quotidienne, nous sommes régulièrement confrontés à des conflits divers.

Pensez par exemple à la réparation de votre voiture qui n'a pas été effectuée correctement par le garage. Lors de l'entretien périodique, votre garagiste ne remplit pas suffisamment le réservoir d'huile. Après quelques dizaines de kilomètres votre véhicule tombe en panne: le moteur est détruit. La cuisine que vous avez fait placer n'est pas de la bonne couleur.

Pour résoudre ces conflits, il est préférable de recourir à l'aide d'un professionnel.

**En tant qu'assureur protection juridique, nous vous offrons une assistance professionnelle par le biais de nos collaborateurs juristes. Et, si nécessaire, nous couvrons les coûts élevés des spécialistes tels que les avocats, les huissiers et les experts, dans le respect des plafonds mentionnés dans la police.**

La Protection  
Juridique **Auto**  
**Article 1**,  
assurément  
**la meilleure du**  
**marché belge**.  
Depuis 2013!



3 formules au choix:  
**FORMULE CLASSIQUE**  
soit un seul véhicule  
**FORMULE FAMILLE**  
soit tous les véhicules du ménage  
**FORMULE FLOTTE**  
soit tous les véhicules de la flotte appartenant à une personne morale



**VOTRE HABITATION, VOUS Y TENEZ?**  
Imaginez maintenant qu'elle soit endommagée ou qu'elle vous cause, elle-même, des ennuis...



**VOTRE TRANQUILLITÉ, VOUS Y TENEZ?**  
Et si cette tranquillité était mise en jeu?



**LA GARANTIE D'UNE ASSISTANCE ADÉQUATE EN CAS DE CONFLIT DANS VOTRE VIE PRIVÉE**  
Vous avez fait effectuer des travaux de peinture chez vous mais vous recevez une facture dont le montant est plus élevé que le devis signé...



**VOTRE TRANQUILLITÉ ASSURÉE**  
Vous êtes licencié mais les indemnités vous semblent insuffisantes...



**DES CONDITIONS ÉLARGIES**  
Suite à une malfaçon lors de la construction, des fissures apparaissent dans les murs de votre nouvelle maison...